

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Trente-deuxième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 19 – 23 juin 2023

Conservation et commerce d'espèces

Hippocampes (*Hippocampus* spp.)

APPLICATION DE LA CITES AUX HIPPOCAMPES – ATELIER DE LA REGION ASIE

1. Le présent document a été soumis par les États-Unis d'Amérique et les Philippines*.
2. Les Parties à la CITES, le Comité pour les animaux et le Secrétariat sont invités à examiner les recommandations issues d'un récent atelier de la région Asie sur l'application de l'inscription des hippocampes à l'Annexe II de la CITES, car nombre d'entre elles sont d'une grande utilité et sont applicables aux avis de commerce non préjudiciable (ACNP), au suivi, aux avis d'acquisition légale et à la lutte contre la fraude pour divers taxons. Le rapport de l'atelier est joint en annexe au présent document.
3. La réunion s'est tenue à Cebu, aux Philippines, du 14 au 17 mars 2023 et a suscité un grand intérêt et un fort engagement de la part des représentants des gouvernements et d'autres spécialistes de Chine (RAS de Hong Kong et Province chinoise de Taïwan), d'Inde, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de Singapour, de Thaïlande et du Viet Nam. Cet atelier hautement interactif a été caractérisé par des échanges animés, une ouverture d'esprit notable et des synergies remarquables entre les participants. Il a permis de formuler de nombreuses recommandations et de renforcer l'engagement en faveur de l'inscription des hippocampes à l'Annexe II en particulier et de l'inscription des poissons marins en général.
4. Cette réunion a été organisée conjointement par le Project Seahorse (hôte du Groupe de spécialistes des hippocampes, syngnathes et dragons de mer de la Commission de la sauvegarde des espèces [CSE] de l'UICN), ZSL Philippines, le Bureau de la pêche et des ressources aquatiques du Ministère philippin de l'agriculture et l'Institut national de recherche et de développement de la pêche du Ministère philippin de l'agriculture. L'atelier a été conçu – et le financement obtenu/les invitations envoyées – en application de la décision 18.229 c ii) de la CITES, mais il a été reporté après la CoP19 en raison de la pandémie de Covid-19. Le financement a été assuré par le National Marine Fisheries Service (NOAA) des États-Unis d'Amérique. Les résultats de cet atelier sont maintenant rapportés au Comité pour les animaux (AC32), en application de la décision CITES 19.231 nouvellement adoptée.
5. Quarante-cinq personnes ont participé à cet atelier de quatre jours, dont des représentants des autorités CITES et des autorités chargées de la pêche des juridictions qui étaient historiquement d'importants exportateurs nets ou importateurs nets, ainsi que des spécialistes techniques des juridictions participantes et des représentants d'agences intergouvernementales et non gouvernementales : FAO, UICN, ONUDC, SEAFDEC et TRAFFIC.
6. Après les déclarations d'ouverture, le Project Seahorse a présenté un nouveau cadre d'analyse de la mise en œuvre des inscriptions à l'Annexe II de la CITES pour les poissons marins¹, dans l'intention d'orienter

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

les délibérations de l'atelier. Pour remplir leurs obligations vis-à-vis de la CITES, les Parties doivent mettre en œuvre une inscription à l'Annexe II à quatre niveaux : résultats techniques (niveau 1) ; résultats politiques (niveau 2) ; résultats sur le terrain (niveau 3) ; et effets sur la population concernée (niveau 4). Le Project Seahorse a également fait état de son enquête sur le commerce d'hippocampes séchés en Asie, menée en application de la décision 18.229 c i)².

7. L'atelier avait pour but d'aider les Parties à réaliser des analyses des situations qui pourraient servir de vues d'ensemble des progrès accomplis et de la mise en œuvre des plans d'action à l'avenir, comme l'encourage la décision 19.229. Par des travaux en groupe (afin de favoriser l'aisance linguistique et culturelle), les participants ont consacré une demi-journée à chacune des quatre responsabilités suivantes : l'élaboration des ACNP, le suivi, l'élaboration des avis d'acquisition légale et la lutte contre la fraude. Pour chaque thème, le Project Seahorse a proposé de nouveaux outils et de nouvelles orientations : i) des propositions pour un moyen plus simple d'élaboration des ACNP ; ii) des orientations et des fiches de contrôle pour le suivi ; et iii) des suggestions sur la façon dont le *Guide rapide pour la réalisation d'avis d'acquisition légale*³ de la CITES pourrait être appliqué aux hippocampes avec un projet de matrice pour l'évaluation. En outre, l'ONU DC (iv) a fourni des informations sur les possibilités de renforcer la lutte contre la fraude.
8. En plus des discussions en salle, les participants ont pris part à une excursion d'une journée à Handumon, un village de pêcheurs situé dans la province de Bohol, à deux heures de bateau. Ils ont rencontré des pêcheurs, un commerçant et des chefs de village pour discuter de la longue histoire de la pêche et du commerce des hippocampes dans la région, et pour approfondir leurs idées sur la pêche durable de ces espèces. La sortie sur le terrain a permis aux participants de se rapprocher autour d'une expérience commune et de tisser des liens qui ont renforcé l'atmosphère positive de la réunion.
9. L'atelier a donné lieu à trois séries de résultats, issus des discussions, de la réflexion et des contributions des participants. Tout d'abord, les participants ont formulé un grand nombre de commentaires et d'avis précieux sur les nouveaux outils et orientations élaborés dans le cadre du Project Seahorse (voir le rapport de l'atelier en annexe). Ensuite, ils se sont appuyés sur ces données pour formuler une série de recommandations réfléchies à l'adresse des Parties, du Comité pour les animaux, du Comité permanent et du Secrétariat, dont beaucoup ont de larges implications pour les inscriptions à l'Annexe II en général (voir le rapport de l'atelier figurant en annexe). Troisièmement, ils ont utilisé l'analyse des situations pour jeter les bases de plans d'action comportant des initiatives à court et à long terme (voir le rapport de l'atelier figurant en annexe). En retour, le Project Seahorse a entrepris de réviser les nouveaux outils et les nouvelles orientations, ce qui aidera les Parties à respecter certaines des recommandations, et a dissipé certaines idées reçues exprimées par des Parties.
10. La valeur des résultats très encourageants de l'atelier (niveau 1) dépendra de leur traduction en résultats politiques au sein de la CITES et par les Parties (niveau 2) afin de transposer les bonnes intentions en stratégies de gestion adaptative permettant un commerce biologiquement durable des hippocampes (niveau 3). Les participants sont encouragés à partager leurs analyses avec les agences et ministères de leur Partie, avec les autres participants à l'atelier et l'ensemble de la communauté CITES, puis à mesurer les résultats et à mener des suivis des populations sauvages. Les conclusions de l'atelier seront transmises au groupe de travail des spécialistes des ACNP sur les espèces marines et aquatiques.

¹ Vincent, A.C.J., S.J. Foster, S.J. Fowler., S. Lieberman and Y.J. Sadovy de Mitcheson. 2022. *Implementing CITES Appendix II listings for marine fishes: a novel framework and a constructive analysis*. Fisheries Centre Research Reports 30 (3), 189 pp. <https://projectseahorse.org/resource/framework-implementing-cites-for-marine-fishes/> - Résumé disponible en tant que document CoP19 Inf. 90 (<https://cites.org/sites/default/files/documents/E-CoP19-Inf-90.pdf>)

² SC74 Doc. 70.1: <https://cites.org/sites/default/files/fra/com/sc/74/F-SC74-70-01.pdf>

³ CoP19 Doc. 19 Addendum: https://cites.org/sites/default/files/documents/F-CoP19-40-Add_3.pdf

Application de la CITES aux hippocampes – Atelier de la région Asie

14 au 17 mars 2023
Bluewater Maribago Beach Resort
Mactan Island, Lapu-Lapu City, Cebu, Philippines

Organisé par :

le Project Seahorse (PS)
le Groupe de spécialistes des hippocampes, syngnathes et dragons de mer
de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN (SPS SG) et
la Zoological Society of London-Philippines (ZSL-PH)

Co-organisé par le Gouvernement philippin :

le Ministère de l'agriculture – Bureau de la pêche et des ressources aquatiques (DA-BFAR) et
l'Institut national de recherche et de développement de la pêche du Ministère de l'agriculture (DA-INDRP)

Préambule

Tous les hippocampes sont inscrits à l'Annexe II de la CITES, ce qui signifie que le commerce international peut se poursuivre, mais qu'il doit être géré de manière à garantir sa durabilité, sa légalité et sa traçabilité. Cependant, des recherches ont révélé que le vaste commerce des hippocampes séchés – qui a largement provoqué l'inscription à l'Annexe II en 2002 – persiste de manière illégale à des niveaux inquiétants. Les pêcheurs des principaux pays d'origine du commerce des hippocampes séchés ont fait état d'un déclin continu du nombre d'hippocampes malgré l'augmentation de l'effort de pêche, ce qui indique que les niveaux actuels d'exportation de produits séchés sont préjudiciables aux populations sauvages. Cependant, même si la recherche a permis d'identifier des difficultés, des consultations avec les autorités et les spécialistes de la CITES ont révélé qu'il existait d'importantes possibilités pour faire évoluer le commerce des hippocampes séchés vers la durabilité et la légalité.

La Conférence des Parties, à sa 18^e session (CoP18, juillet 2019), a adopté une décision dans laquelle il est prévu que le Secrétariat « organise un atelier de spécialistes pour examiner l'application de la CITES au commerce des *Hippocampus spp.*, et le contrôle du respect de la Convention, y compris les recommandations du processus d'Étude du commerce important, et propose des mesures concrètes pour faire face aux problèmes d'application et de contrôle du respect de la Convention » [décision 18.229 c ii)]. En tant que conseiller technique de la CITES sur les questions relatives aux hippocampes, le Project Seahorse a obtenu un financement pour organiser un atelier de spécialistes axé sur l'Asie en appui à cette décision. Le Secrétariat CITES a travaillé à plusieurs reprises avec le Project Seahorse – une initiative commune de l'Université de Colombie-Britannique (UBC, Canada) et de la Zoological Society of London (ZSL, Royaume-Uni), et qui accueille le Groupe de spécialistes des hippocampes, syngnathes et dragons de mer (SPS SG) de la CSE de l'UICN – compte tenu de ses solides compétences techniques et scientifiques. En effet, le Project Seahorse joue depuis 1999 un rôle déterminant dans les travaux de la CITES sur les hippocampes et apporte un soutien important aux Parties dans l'application de la Convention pour les hippocampes.

L'atelier de la région Asie sur l'application de la CITES aux hippocampes s'est concentré sur quatre aspects clés de l'application de la Convention : les avis de commerce non préjudiciable, le suivi à l'appui de la gestion adaptative, les avis d'acquisition légale et la lutte contre la fraude. Comme le résume le Secrétariat CITES dans le document SC74 Doc. 70.1, pour remplir leurs obligations envers les hippocampes au titre de la Convention, les Parties peuvent a) accroître leurs efforts pour lutter contre le commerce illégal, ou b) s'assurer que les hippocampes commercialisés proviennent de sources durables et faire appliquer l'inscription à l'Annexe II de la CITES avec une approche de précaution. L'atelier a encouragé les Parties et les participants à explorer ces options et à les évaluer pour soutenir l'application de la CITES aux hippocampes.

Cette réunion à Cebu a été conçue – et le financement a été obtenu/les invitations ont été envoyées – lorsque la décision 18.229 c) ii) de la CITES était encore en vigueur. Malheureusement, l'organisation de l'atelier a été

considérablement retardée par la pandémie de Covid-19. À la CoP19, les Parties à la CITES ont décidé de ne pas proroger la décision de la CoP18 relative à l'organisation d'un atelier qui n'avait pu être mise en œuvre. Par conséquent, l'atelier de la région Asie n'était pas un atelier formel organisé dans le cadre de la CITES. Toutefois, il a offert aux collègues et spécialistes CITES en Asie une merveilleuse occasion d'explorer des options et des idées pour la mise en œuvre complète de l'inscription des hippocampes à l'Annexe II de la CITES, avec de nombreuses implications pour d'autres poissons marins.

Les résultats sont transmis à la CITES sous la forme du présent rapport à la 32^e session du Comité pour les animaux (AC32), à l'appui des décisions CITES 19.231 a) et b) nouvellement adoptées, qui stipulent : « Le Comité pour les animaux : a) en consultation avec des spécialistes des espèces, analyse et examine les résultats de toute activité menée en vertu des décisions 19.228 et 19.229, le rapport rédigé en vertu de la décision 18.229, paragraphe c) i), et **les autres informations pertinentes disponibles** ; b) formule des recommandations à l'adresse des Parties, du Secrétariat et des parties prenantes concernées, le cas échéant, pour assurer un commerce international durable et légal des hippocampes. »

Participants

Quarante-cinq personnes ont participé à cet atelier de quatre jours. Parmi eux, 16 représentants des autorités CITES et des autorités de la pêche de juridictions qui ont été historiquement d'importants exportateurs nets d'hippocampes séchés (Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam) ou des importateurs nets (Singapour et Chine – RAS chinoise de Hong Kong et Province chinoise de Taïwan). Parmi les autres participants figuraient 21 représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Southeast Asian Fisheries Development Center (SEAFDEC), de TRAFFIC, des membres régionaux du Groupe de spécialistes des hippocampes, syngnathes et dragons de mer de la CSE de l'UICN, des spécialistes techniques de chacune des juridictions participantes, et 8 membres des équipes organisatrices du Project Seahorse et de ZSL-PH. Deux représentants de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDDC) ont rejoint l'atelier virtuellement le dernier matin.

Programme

Le programme de travail figure en annexe A du présent rapport. En résumé, il était le suivant :

- 14 mars (mardi) : accueil, contexte et avis de commerce non préjudiciable (ACNP)
- 15 mars (mercredi) : suivi et avis d'acquisition légale (LAF)
- 16 mars (jeudi) : excursion au village de Handumon, Getafe, Bohol
- 17 mars (vendredi) : lutte contre la fraude, analyse de la situation, clôture de l'atelier

Il a été souligné à plusieurs reprises que si les Parties sont tenues, en vertu de la Convention, de veiller à ce que les exportations d'espèces inscrites à l'Annexe II de la CITES soient durables et légales, les Parties ont le droit souverain de remplir leurs obligations comme elles l'entendent. Les documents d'orientation et les idées présentées et examinées lors de l'atelier représentent des façons possibles d'aborder leurs responsabilités, offrant des outils pour soutenir leurs efforts, mais n'ont en aucun cas un caractère prescriptif.

La structure du présent rapport reflète le programme de travail.

1. Accueil et contexte

L'atelier débute par l'allocution d'ouverture de Mme Sarah Foster, Responsable de programme pour le Project Seahorse, point focal pour le commerce mondial pour le Groupe de spécialistes des hippocampes, syngnathes et dragons de mer de la CSE de l'UICN, et leader de l'atelier. Elle est suivie par des messages enregistrés du DA-BFAR (M. Demosthenes R. Escoto, directeur) et du Secrétariat CITES (Mme Karen Gaynor, Administratrice, Soutien scientifique pour la faune sauvage), ainsi que des messages en personne du ZSL-PH (M. Glenn Labrado, Directeur de pays par intérim), FAO (M. Kim Friedman, Responsable principal des ressources halieutiques), SEAFDEC (Mme Pattaratjit Kaewnuratchadasorn, Responsable principale des politiques, Secrétariat) et TRAFFIC (M. Glenn Sant, Conseiller principal Pêche et commerce). Mme Amanda Vincent, Directrice du Project Seahorse et Présidente du Groupe de spécialistes des hippocampes, syngnathes et dragons de mer de la CSE de l'UICN, présente ensuite un bref historique du commerce des hippocampes et des inscriptions aux Annexes de la CITES et définit le contexte et les règles de base de l'atelier.

2. Cadre pour l'évaluation de l'application de la CITES

L'atelier commence par la présentation d'un nouveau cadre d'analyse de la mise en œuvre des inscriptions à l'Annexe II de la CITES pour les poissons marins⁴, dans l'intention d'étayer les délibérations de l'atelier. Le cadre est composé de quatre niveaux de progrès vers la mise en œuvre complète des inscriptions à l'Annexe II de la CITES (Figure 1) et a été présenté aux Parties dans le document CoP19 Inf. 90⁵, et lors d'un événement parallèle de la CoP19 intitulé « Évaluation de la mise en œuvre des inscriptions à l'Annexe II de la CITES pour les poissons marins » :

- **Niveau 1 – Résultats techniques** (outils et renforcement des capacités) : les parties prenantes non gouvernementales et les gouvernements développent des produits, des outils et des activités pour soutenir la mise en œuvre des obligations CITES des gouvernements.
- **Niveau 2 – Résultats politiques** (changements dans la gouvernance) : les gouvernements utilisent les résultats techniques (mise en œuvre au niveau 1) pour adopter des changements – en matière de politiques, règles, réglementations, législation, déploiement des données et protocoles de gestion – dont les conséquences sont mesurables, mais pas au niveau du terrain ou des populations.
- **Niveau 3 – Résultats sur le terrain** (changements pratiques) : les gouvernements agissent sur la base des résultats politiques au niveau 2, souvent en utilisant les résultats techniques au niveau 1, pour apporter des changements dans les activités pratiques sur les bateaux et dans les docks, les installations des commerçants, les hangars des douanes, les tribunaux, etc.
- **Niveau 4 – Effets sur les populations** (changements biologiques) : les populations sauvages réagissent aux résultats obtenus sur le terrain (mise en œuvre au niveau 3), ce qui se traduit par une diminution de la mortalité, une augmentation des effectifs, une amélioration de l'équilibre démographique ou d'autres améliorations biologiques de leur état de conservation.

Pour remplir leurs obligations envers la CITES, les Parties doivent généralement mettre en œuvre une inscription à l'Annexe II aux quatre niveaux. Une Partie qui i) produit ou accède à des résultats techniques au niveau 1, et ii) met en œuvre des changements dans la gouvernance (résultats politiques) au niveau 2, mais iii) ne parvient pas à mobiliser de changements pratiques (résultats sur le terrain) au niveau 3, aura très peu de chances iv) de voir les changements biologiques attendus (effets sur les populations) au niveau 4. Il est essentiel de comprendre que les résultats sur le terrain nécessitent des interactions directes avec les poissons, les pêcheurs, les commerçants et les autres acteurs de la pêche et du commerce légal ou illégal, et qu'ils ne peuvent pas être obtenus uniquement par des réunions, du travail sur ordinateur et la production de documents. Dans le cadre de cette théorie du changement, les Parties qui mettent en œuvre les inscriptions aux niveaux 1, 2 et 3 devraient être en mesure de détecter des changements biologiques (niveau 4), pour autant qu'elles soient équipées pour mesurer ces changements par des suivis. Il est bien sûr vrai que certaines Parties qui mettent en œuvre des inscriptions aux niveaux 1, 2 et 3 peuvent tout de même avoir du mal à obtenir des changements au niveau 4 en raison de pressions autres que celles exercées par la surexploitation et le commerce international. Encore une fois, les Parties doivent simplement agir efficacement au niveau 3, c'est-à-dire au niveau des résultats sur le terrain, pour avoir une chance d'observer des changements dans les populations au niveau 4. Cela vaut pour toutes les espèces de l'Annexe II de la CITES.

⁴ Vincent, A.C.J., S.J. Foster, S.J. Fowler., S. Lieberman and Y.J. Sadovy de Mitcheson. 2022. *Implementing CITES Appendix II listings for marine fishes: a novel framework and a constructive analysis*. Fisheries Centre Research Reports 30 (3), 189 pp. <https://projectseahorse.org/resource/framework-implementing-cites-for-marine-fishes/>

⁵ <https://cites.org/sites/default/files/documents/E-CoP19-Inf-90.pdf>



Figure 1. Représentation visuelle d'un cadre d'évaluation de la mise en œuvre

3. Application de la CITES pour les hippocampes

Après avoir présenté le cadre général, le Project Seahorse résume l'application de la CITES aux hippocampes à ses quatre niveaux. Le Project Seahorse résume également les activités de recherche et d'évaluation menées depuis la CoP18 et qui ont servi de base à l'atelier.

Étude de cas sur les hippocampes

Les hippocampes sont petits et emblématiques, et plusieurs millions d'entre eux font l'objet d'un commerce international chaque année pour la médecine traditionnelle (séchés), et en tant que curiosités (séchés) et poissons d'ornement (vivants). Ils sont les premiers et les seuls poissons entièrement marins de l'Annexe II à avoir fait l'objet d'un processus d'Étude du commerce important.

Il est possible que l'inscription des hippocampes à l'Annexe II de la CITES ait eu un effet positif sur les populations d'hippocampes relativement peu nombreuses faisant l'objet du commerce des spécimens **vivants** uniquement (qui s'est tourné vers la reproduction en captivité dans les zones proches des marchés), mais qu'elle n'ait eu que peu ou pas d'effet bénéfique sur celles faisant l'objet du commerce gigantesque et dominant des spécimens **séchés** (et qui persiste à des niveaux élevés, le plus souvent de manière illégale).

- Résultats techniques au niveau 1 – La collaboration des Parties et du Secrétariat a permis de produire des documents techniques essentiels : matériel d'identification, cadre des ACNP, moyens provisoires d'établir des ACNP, lignes directrices pour le suivi, études de terrain et engagement des Parties sous la forme de réunions d'information, d'ateliers et de discussions.
- Résultats politiques au niveau 2 – L'action politique la plus courante a pris la forme de suspensions/interdictions des exportations, parfois décidées par une Partie et parfois recommandées par la CITES. Les Parties n'ont pas

accordé la priorité à l'engagement dans une gestion pour la durabilité et la légalité, comme l'élaboration d'ACNP, l'élaboration et/ou le suivi de plans d'action nationaux, ou l'élaboration de plans de suivi.

- Résultats au niveau 3 sur le terrain – Les Parties n'ont pas appliqué efficacement les suspensions d'exportation (niveau 3), et le commerce de produits séchés qui a provoqué l'inscription à l'Annexe II se poursuit à des niveaux très élevés, principalement par le biais de la contrebande. Lorsque les Parties ont pris des mesures politiques, elles ont eu du mal à traduire ces intentions en résultats pratiques tels que le contrôle ciblé de l'application des réglementations de la pêche (niveau 3) et ont encore plus rarement suivi l'effet de leurs interventions (niveau 4).
- Effets sur les populations au niveau 4 – Les pêcheurs des principaux pays d'origine du commerce des hippocampes séchés ont fait état d'une baisse continue des captures d'hippocampes par unité d'effort, ce qui indique que le commerce reste préjudiciable aux populations sauvages. Les Parties doivent se préoccuper des captures indiscriminées de la plupart des hippocampes dans les pêcheries non sélectives si elles veulent que les populations en tirent profit. L'offre importante d'hippocampes provenant d'une pêche par des engins non sélectifs peut être à l'origine du commerce des hippocampes séchés et non l'inverse. Les populations sauvages faisant uniquement l'objet d'un commerce de spécimens vivants ont peut-être bénéficié des transitions du commerce au titre de la CITES, les marchés s'étant tournés vers les poissons d'élevage, mais le manque de suivi des populations ne permet que des suppositions à ce sujet. L'élevage en captivité ne profite pas nécessairement aux populations sauvages.

Recherche et évaluation depuis la Cop18

Le Project Seahorse partage les conclusions du rapport sur le commerce des hippocampes produit en application de la décision 18.229 c) i), afin de comprendre : i) les changements dans les modèles du commerce international depuis l'inscription des hippocampes à l'Annexe II et l'Étude du commerce important ; ii) les difficultés de mise en œuvre ; et iii) les solutions possibles. Les recherches se sont déroulées en deux parties, l'une portant sur le commerce de spécimens vivants et l'autre sur le commerce de spécimens séchés. L'étude sur le commerce de spécimens vivants avait une portée mondiale, avec un examen spécifique de l'UE, qui comprenait le Royaume-Uni à l'époque, et des États-Unis d'Amérique. Les résultats sont disponibles sous la forme d'un rapport de recherche⁶, d'un premier manuscrit⁷ et dans le document SC74 Doc 70.1⁸.

La présentation du Project Seahorse porte sur l'étude du commerce des hippocampes séchés, qui s'est concentrée sur l'Asie et a examiné la mise en œuvre de l'inscription à l'Annexe II de la CITES dans : i) six juridictions qui ont longtemps été des exportateurs nets d'hippocampes, mais qui ont déclaré des interdictions ou des suspensions nationales pour de telles exportations ; et ii) quatre juridictions qui ont longtemps été des importateurs majeurs d'hippocampes séchés. L'étude a évalué l'état de l'application de la CITES : les progrès, les défis et les moyens possibles de relever ces défis. Les rapports de chaque juridiction sont mis à la disposition de l'atelier. Un résumé intégré de ces rapports est présenté dans le document SC74 Doc 70.1⁹. Le résumé comprend 36 recommandations visant à faire progresser l'application de la CITES aux hippocampes séchés, dont les 11 premières ont été considérées comme des priorités nécessitant une action immédiate dans le rapport à la 74^e session du Comité permanent (SC74).

4. Analyse des situations

La pierre angulaire de l'atelier est l'élaboration – par les représentants des gouvernements, soutenus par des spécialistes techniques – d'une analyse des situations qui aidera les gouvernements à respecter les obligations relatives à l'inscription des hippocampes à l'Annexe II de la CITES. Cette analyse des situations est soutenue par un modèle PowerPoint qui suit les quatre niveaux d'application de la CITES (voir la section 2 ci-dessus), avec de légères différences pour les exportateurs nets et les importateurs nets. Les participants se regroupent par juridiction pour exécuter trois étapes :

1. Collaborer à l'évaluation des réalisations, des défis, des opportunités et des préoccupations pour les niveaux de mise en œuvre 1, 2 et 3.

⁶ <https://projectseahorse.org/resource/changes-in-the-international-trade-in-live-seahorses/>

⁷ <https://projectseahorse.org/resource/cites-makes-a-measurable-difference-to-the-trade-in-live-marine-fishes-the-pioneering-case-of-seahorses/>

⁸ SC74 Doc. 70.1: <https://cites.org/sites/default/files/eng/com/sc74/E-SC74-70-01.pdf>

⁹ <https://oceans.ubc.ca/research/publications/research-reports/>

- a) Les exportateurs nets effectuent cette analyse pour les quatre thèmes : ACNP, suivi, avis d'acquisition légale et lutte contre la fraude.
- b) Les importateurs nets effectuent l'analyse pour les quatre thèmes : test des ACNP sur les permis d'exportation (s'ils le souhaitent), tenue des registres (importations, réexportations, saisies), examen des avis d'acquisition légale sur les permis d'exportation (s'ils le souhaitent) et lutte contre la fraude.
2. Résumer l'évaluation de chacun des quatre thèmes dans un tableau indiquant la situation actuelle et la situation souhaitée dans trois ans.
3. Identifier les actions possibles à court terme, en 2023/2024, pour l'ensemble de l'analyse de la mise en œuvre.

Les analyses sont réalisées au cours de l'atelier, en fonction des séances de discussion. Tout au long du processus, les participants sont encouragés à construire les analyses au sein de leur groupe en s'appuyant sur l'anticipation et la planification (p. ex. des scénarios hypothétiques tels que « *Si nous commençons à faire cela maintenant...* »), la mise en œuvre passée de l'inscription des hippocampes, l'expérience de mise en œuvre de l'inscription d'autres espèces marines, les protocoles possibles de gestion des pêcheries et les expériences d'autres régions. Le dernier après-midi, un rapporteur de chaque juridiction présente les tableaux récapitulatifs des quatre thèmes et les propositions d'action pour 2023/2024.

Les participants sont encouragés à partager leurs analyses avec les agences et ministères de leur Partie, avec les autres participants à l'atelier et avec l'ensemble de la communauté CITES en réponse à la décision 19.229 de la CoP19.

Discussion, suggestions et idées de l'atelier

Les quatre sections suivantes résument les résultats des demi-journées consacrées aux ACNP, au suivi, aux avis d'acquisition légale et à la lutte contre la fraude. Les deux premiers jours se déroulent en groupes de participants d'une même Partie, facilitant l'aisance linguistique et culturelle ainsi que le partage de certaines approches. Ces regroupements fonctionnent très bien, créant de nouveaux liens au sein de chaque groupe et permettant aux participants de se sentir à l'aise pour aller ensuite au-delà des frontières des Parties.

5. ACNP

Présentation du Project Seahorse : un historique des ACNP pour les hippocampes et des orientations simplifiées

Le Project Seahorse présente l'historique de l'élaboration des ACNP pour les hippocampes, puis le projet d'un nouveau cadre ACNP lorsque les données et les capacités sont limitées.

L'inscription des hippocampes a été adoptée en 2002 avec un délai de mise en œuvre de 18 mois, alors inhabituel (délai repris plus tard pour l'inscription des requins), afin de laisser aux Parties le temps de mettre au point des moyens d'élaborer des ACNP. La décision 12.54 a fourni les premières orientations provisoires et pragmatiques pour l'élaboration d'ACNP pour les hippocampes, appelant à une limite de la taille minimale des spécimens identique pour tous les hippocampes faisant l'objet d'un commerce¹⁰.

L'Étude du commerce important a ensuite incité le Project Seahorse à élaborer le premier cadre ACNP pour les hippocampes (et pour les poissons marins) avec les organes de gestion et autorités scientifiques CITES des Philippines, de la Thaïlande et du Viet Nam¹¹. Malgré son approche méthodique et mesurée, ce premier cadre ACNP a été peu utilisé, principalement parce que les Parties ont estimé qu'elles ne disposaient pas d'informations suffisantes pour répondre à ses exigences. Au lieu de cela, l'Étude du commerce important pour les hippocampes a largement conduit à des suspensions d'exportation, plutôt qu'à des ACNP.

Le Project Seahorse a développé une approche plus facile pour élaborer des ACNP pour les hippocampes, applicable à de nombreux taxons, en cartographiant les réponses à cinq questions dans des couches qui se superposent (5Q) :

1a) Où les espèces ont-elles été trouvées ?

Ensuite, pour ces secteurs :

¹⁰ <https://cites.org/sites/default/files/fra/notif/2004/033.pdf>

¹¹ <https://projectseahorse.org/resource/making-non-detriment-findings-for-seahorses-a-framework/>

- 1 b) Quelles sont les pressions auxquelles les espèces sont confrontées ?
 - 2) Quelles sont les mesures mises en place pour gérer les pressions ?
 - 3) Les mesures de gestion sont-elles bien mises en œuvre ?
- Et, finalement,
- 4) Quelle est l'évolution des populations d'hippocampes ?

La numérotation dans ce cadre simplifié pour les ACNP s'aligne sur le cadre d'évaluation de l'application de la CITES (section 2) : les questions 1a et b/niveau 1 reflétant les résultats techniques ; la question 2/niveau 2 reflétant le changement de politique ; la question 3/niveau 3 reflétant l'application pratique de cette politique ; et la question 4/niveau 4 se concentrant sur l'évolution des populations d'hippocampes (5Q dans la Figure 2, Niveaux dans la Figure 1).

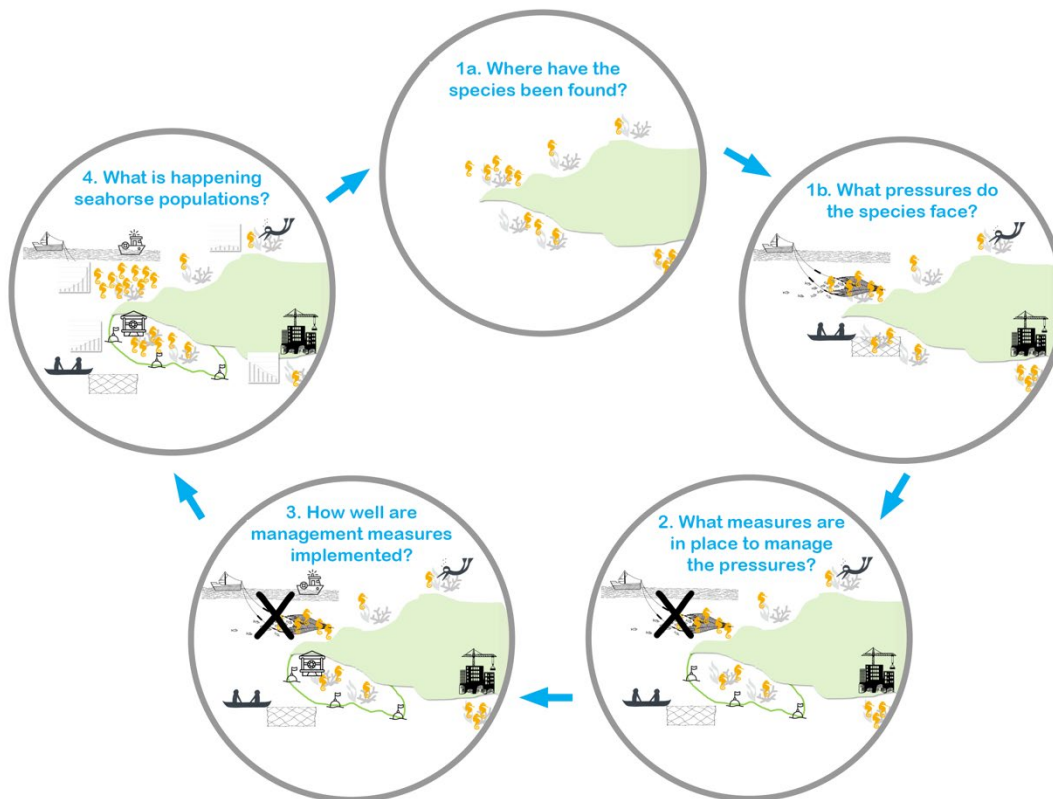


Figure 2. Un cadre 5Q pour faciliter les ACNP pour les hippocampes.

La réponse aux quatre premières questions permet de déduire grossièrement les tendances possibles des populations – et d’élaborer des ACNP provisoires – alors même que le suivi est mis en place pour répondre à la cinquième. La réponse à la question « *Quelle est l’évolution des populations d’hippocampes ?* » fournira des informations nouvelles ou plus approfondies qui permettront de réexaminer les quatre premières questions, dans le cadre d’une gestion adaptative.

Le cadre simplifié pour les ACNP se compose de trois sections : **I. Déterminer quelles espèces sont exportées** (en reconnaissant que les ACNP doivent être établis au niveau de l’espèce, mais que cela est également difficile pour les autorités) ; **II. Cartographier les réponses aux cinq questions en couches superposées** (en considérant chaque espèce séparément, ou tous les hippocampes ensemble si les informations ne sont pas disponibles pour chaque espèce) ; et **III. Utiliser la cartographie pour déduire le risque qu’entraînent les exportations proposées pour les populations sauvages, et évaluer les options** (et informer un plan de gestion ou d’action pour les hippocampes).

Engagement et contribution des participants – Test du projet de nouveau cadre pour les ACNP

Les participants essayent le cadre simplifié pour les ACNP en utilisant de grandes cartes et des superpositions de transparents. Ils sont encouragés à cartographier les réponses aux cinq questions, en utilisant toutes les informations auxquelles ils ont accès, pour une ou plusieurs espèces. Tous les exportateurs nets ayant mis en place des suspensions du commerce des hippocampes, aucune des Parties participantes n’a élaboré d’ACNP pour les hippocampes au moment de l’atelier. Toutefois, l’exercice permet d’envisager de futurs ACNP dans le cas où le commerce deviendrait légal, et d’informer les futurs plans de gestion ou de conservation des hippocampes.

Discussion de l’atelier – Élaboration d’ACNP pour les hippocampes

Travail dans le cadre des 5 Q :

- L’approche 5Q des ACNP (et la figure 2) est très utile, en particulier pour les personnes qui n’ont pas l’habitude d’élaborer d’ACNP, ou dans des situations où les données sont insuffisantes.
- Le fait de travailler ensemble sur cette évaluation simplifiée des ACNP facilite l’échange d’informations et de processus entre les organes de gestion et les autorités scientifiques CITES d’une même Partie, chacune ayant ses propres approches de la gestion des ressources.
- Il est important que les bonnes personnes soient présentes dans la salle lors de cet exercice, en s’appuyant sur diverses expertises et formations pour saisir l’éventail d’informations potentiellement utiles. Les autorités scientifiques peuvent rarement réaliser l’évaluation seules.
- L’approche 5Q permet de catégoriser les informations nécessaires pour un ACNP, d’identifier les lacunes dans les informations nécessaires pour les ACNP et de mettre en évidence les prochaines étapes.
- Il serait bon d’inclure un système de classement pragmatique et facile à utiliser pour les pressions – en particulier s’il est utilisé comme outil pour guider les prochaines étapes/la planification.
- Bien que chaque Partie décide quand l’évaluation des risques aboutit à un ACNP négatif, il serait utile que les Parties discutent de mesures/seuils communs.
- Moins les informations utilisées pour répondre au 5Q sont fiables, plus il faut prendre des précautions lors de l’évaluation des risques.
- La plupart des juridictions constatent que leur travail actuel s’est arrêté à Q2, sans évaluation Q3, et si la gestion est mise en œuvre, des mesures de gestion sont en place, mais leur utilité n’est pas évaluée.
- Les autorités des juridictions importatrices nettes estiment que le fait de travailler sur le nouveau projet de cadre pour les ACNP leur permet de mieux comprendre comment les Parties exportatrices élaborent les ACNP.
- Les juridictions importatrices acceptant généralement les permis d’exportation de bonne foi, sans analyser les ACNP au-delà d’une éventuelle vérification des espèces, on ne sait pas comment elles aborderaient l’évaluation de l’authenticité/qualité des permis.

Communication avec les parties prenantes :

- Les systèmes de classement des pressions et des risques aident à communiquer les résultats aux parties prenantes.
- L’évaluation doit être explicable et défendable vis-à-vis des parties prenantes (pêcheurs, commerçants, exportateurs, etc.), car c’est la base sur laquelle les autorités prennent des décisions qui affectent les moyens d’existence des populations.
- Les autorités doivent envisager de travailler dans le cadre de l’ACNP même lorsqu’elles savent que l’ACNP sera négatif. Il aide à communiquer la décision de l’organe de gestion aux parties prenantes. Il aide également les autorités

et les parties prenantes à comprendre ce qui est nécessaire pour évoluer vers des exportations durables à l'avenir, en informant un plan d'action.

Choisir une approche pour l'ACNP :

- L'élaboration d'un ACNP ne doit pas nécessairement être la même dans toutes les situations. Les autorités peuvent utiliser des approches plus sophistiquées dans les régions où elles ont davantage de connaissances, mais devraient être en mesure de faire un premier passage de l'approche simplifiée 5Q dans la plupart des cas, même avec des données limitées.

Variations géographiques :

- Les autorités doivent être prudentes lorsqu'elles extrapolent les données d'une région à d'autres régions relevant de leur juridiction, car les réponses au 5Q présentent des variations géographiques.
- Les autorités n'ont pas besoin d'informations spécifiques aux hippocampes pour évaluer les pressions ; elles peuvent déduire les pressions à partir des informations sur la pêche (cartes de l'effort de pêche), des informations sur les captures d'autres espèces dans les mêmes zones, etc.
- Certaines Parties aimeraient élaborer des ACNP sur une base régionale, espérant élaborer des ACNP positifs dans des zones spécifiques où la gestion peut fonctionner, et ainsi permettre les exportations depuis ces populations, pêcheries et commerces. Comment l'Étude du commerce important traiterai-elle les ACNP régionaux s'ils ne peuvent pas être établis pour l'ensemble du pays ?

Possibilités de gestion :

- Les ACNP seront plus faciles à élaborer là où les hippocampes sont des espèces ciblées, ce qui permettrait de définir des mesures de gestion telles que des quotas et des tailles minimales de capture.
- Il sera plus difficile d'élaborer des ACNP lorsque des hippocampes sont capturés accidentellement. Pour les pêcheries non ciblées, la gestion principale consistera à exclure des engins des zones de présence des hippocampes, conformément aux nombreux décrets nationaux existants sur des zones sans prélèvement dans les aires marines protégées et sur des zones d'exclusion des chaluts de fond.
- Plusieurs Parties élèvent des hippocampes avec l'objectif de permettre l'exportation à des fins commerciales. La fixation de quotas annuels sur le prélèvement de géniteurs sauvages est considérée comme importante pour limiter les conséquences de l'aquaculture sur les populations sauvages.
- Le lâcher d'hippocampes d'élevage dans le milieu naturel a été proposé comme option de gestion, mais peut être très problématique s'il n'est pas effectué conformément aux meilleures pratiques, induisant alors souvent de nouvelles pressions sur les populations d'hippocampes sauvages en raison des risques de transmission de maladies, de brassages génétiques et de perturbations des communautés¹². Les meilleures pratiques, telles que celles définies par l'UICN¹³, nécessitent une évaluation, une planification et un suivi minutieux, à des niveaux rarement réalisables ou réalistes.

Problèmes de capacités :

- Alors que les autorités scientifiques présentes ont de l'expérience dans l'élaboration d'ACNP, peu en ont élaboré pour des espèces marines.
- Une plus forte volonté politique et davantage de ressources humaines sont des éléments clés pour rendre l'élaboration des ACNP plus rapides et plus efficaces.
- L'approche 5Q s'appuie sur les informations détenues par diverses entités (p. ex. les ONG), élargissant ainsi les ressources humaines disponibles pour les évaluations ACNP.
- Pour certaines juridictions, les capacités constituent le facteur limitant pour le gouvernement – et non l'information ou les outils – en particulier avec l'augmentation du nombre d'espèces marines inscrites aux Annexes.
- Les Parties manquent de ressources financières pour couvrir toutes les espèces menacées (terrestres et aquatiques), et aussi pour lutter contre la dégradation des habitats.
- Les autorités peuvent s'associer à d'autres agences gouvernementales et/ou parties prenantes externes (universités, ONG, etc.) pour collecter et analyser des informations, puis collaborer sur les évaluations des ACNP.

¹² <https://projectseahorse.org/resource/release-of-captive-bred-and-captive-held-synqnathids-into-the-wild/>

¹³ <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/2013-009.pdf>

- La centralisation du partage des données entre les agences gouvernementales concernées soutiendrait l'application de la CITES pour les espèces inscrites aux Annexes (telle qu'une base de données nationale pour les espèces inscrites aux Annexes de la CITES).
- Les autorités devraient rechercher des synergies relatives à leurs responsabilités vis-à-vis de la CITES pour les espèces marines, en utilisant des programmes de recherche et des mesures de gestion afin d'améliorer les connaissances et l'action pour plusieurs taxons CITES à la fois.
- Des ateliers nationaux ACNP pourraient aider à cartographier les réponses au 5Q pour plusieurs taxons inscrits aux Annexes de la CITES.
- Une voie à suivre pourrait consister à évaluer les risques pour les pêcheries plurispécifiques (p. ex. le chalutage de fond), au lieu d'une approche espèce par espèce.
- Les importateurs nets bénéficieraient du renforcement des capacités relatives à la CITES, car une grande partie se concentre actuellement sur les exportateurs nets.
- Species+ peut être utilisé pour aider les importateurs à examiner les permis – par exemple, en faisant correspondre les espèces nommées et le pays source avec l'aire de répartition des espèces.

Recommandations issues de l'atelier

Les Parties sont encouragées à :

- partager les outils d'élaborations des ACNP pour toute espèce marine avec le Secrétariat pour publication sur le site Web de la CITES¹⁴ afin d'aider les autres Parties à la Convention ;
- demander au Comité pour les animaux de fournir des conseils sur la pertinence d'élaborer des ACNP positifs pour des populations ou des régions d'un pays, lorsque les données sont insuffisantes ou que la gestion est trop problématique pour élaborer des ACNP positifs dans le reste du pays ;
- demander au Comité pour les animaux d'envisager une analyse coûts/bénéfices du lâcher d'hippocampes (et d'autres espèces) élevés en captivité pour la conservation des populations sauvages, et de fournir des orientations sur les lâchers comme moyen d'élaborer des ACNP ;
- promouvoir des approches synergiques pour satisfaire aux obligations de la CITES pour l'ensemble des espèces marines inscrites à l'Annexe II, en mobilisant les efforts des Parties, du Comité pour les animaux, de la CITES et de l'atelier ACNP proposé ; et
- demander au Comité pour les animaux et au Comité permanent de clarifier le rôle des Parties importatrices dans la vérification de la base des permis d'exportation (ACNP/avis d'acquisition légale) et de leur authenticité.

Le Project Seahorse est encouragé à :

- soumettre une version révisée du cadre simplifié des ACNP, en tenant compte des commentaires des participants, lors d'une future réunion du Comité pour les animaux et en tant que contribution à l'atelier de spécialistes ACNP prévu par la CITES pour la fin de 2023 ;
- transmettre les résultats des discussions autour des ACNP au groupe de travail marin pour l'atelier de spécialistes ACNP prévu par la CITES pour la fin 2023 ;
- comparer les analyses des situations aux rapports des juridictions produits à l'appui de la décision 18.229, paragraphe c) i), avant de les finaliser pour publication en avril ; et
- collaborer avec TRAFFIC sur l'adaptation des outils TRAFFIC existants afin de soutenir l'application de la CITES aux hippocampes : c.-à-d. M-Risk¹⁵ et SharkTrace¹⁶.

6. Suivi

Présentation du Project Seahorse – Lignes directrices pour le suivi des hippocampes

Le Project Seahorse souligne que le suivi des populations au cours du temps est important pour : 1) indiquer la nécessité d'une intervention de conservation et de gestion ; et 2) comprendre l'efficacité de la gestion. Le suivi est le seul moyen de

¹⁴ <https://cites.org/fra/virtual-college/ndf>

¹⁵ <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/faf.12695>

¹⁶ <https://www.traffic.org/sharktrace/>

savoir si les Parties ont atteint le niveau 4 de mise en œuvre, et constitue un élément essentiel de la gestion adaptative. Le suivi des populations sauvages est important, que les Parties autorisent ou non les exportations légales, pour tester l'efficacité des décisions politiques.

Le Project Seahorse présente des conseils sur le suivi des populations d'hippocampes à l'appui de la conservation et de la gestion, axés sur trois approches principales dans lesquelles le projet a des compétences :

- Suivi dépendant du commerce – suivi des volumes du commerce intérieur et international, y compris du commerce illégal, souvent en posant des questions aux pêcheurs, aux principaux acheteurs, aux groupeurs et/ou aux exportateurs.
- Suivi dépendant de la pêche¹⁷ – suivi des captures (idéalement) ou des débarquements, dans les ports ou à bord des bateaux, en accordant une attention particulière à l'évolution de l'effort de pêche.
- Suivi indépendant de la pêche¹⁸ – relevés sous-marins des populations d'hippocampes en plongée avec masque et tuba ou en plongée bouteille, en utilisant de préférence des comptages d'hippocampes rapportés à la durée de la plongée, plutôt que des comptages par transects.

Le Project Seahorse note que le suivi des populations sauvages d'hippocampes sur le terrain est notoirement difficile et qu'il est peu probable qu'il soit réalisable pour de nombreuses autorités. Au lieu de cela, le Project Seahorse suggère que le suivi dans les ports (dépendants de la pêche) constituerait l'approche la plus pragmatique pour échantillonner les populations d'hippocampes.

Le Project Seahorse indique que, dans une initiative alliée, il a collaboré avec l'Institut océanographique du Viet Nam sur une fiche de données pour le suivi de l'utilisation des stocks de géniteurs sauvages par les installations aquacoles élevant des hippocampes.

Engagement et contribution des participants – Lignes directrices sur le suivi

Les participants travaillent à l'élaboration d'ébauches de plans de suivi des hippocampes dans les ports, en examinant comment ils réaliseraient le suivi des débarquements et de l'effort de pêche à plusieurs reprises (en développant une série chronologique) sur des sites représentatifs dans l'ensemble de leurs juridictions. Les participants sont encouragés à considérer : 1) où, quand et comment ils réaliseraient un tel suivi ; et 2) comment les données qui en résulteraient seraient stockées, analysées et utilisées. Ils sont également encouragés à déterminer si le suivi des hippocampes nécessiterait une nouvelle initiative ou s'il pourrait être intégré aux efforts de suivi existants.

Discussion de l'atelier – Suivi de la pêche, du commerce et des populations d'hippocampes

- Les protocoles de suivi doivent inclure des questions qui conduisent à des documents fiables sur l'effort de pêche et de commerce.
- Tous les plans de suivi doivent être à long terme et avoir une portée géographique définie, avec un objectif recommandé d'échantillonnage d'au moins deux fois par an, chaque année, dans autant de ports que possible, couvrant tous les engins utilisés et toutes les espèces pêchées et/ou présentes dans le commerce.
- Les hippocampes capturés sont généralement conservés par l'équipage et non signalés – ils peuvent donc être manqués dans les efforts d'échantillonnage au port.
- Le suivi dans les ports présente de grandes difficultés, d'autant plus que les hippocampes sont souvent débarqués sur de nombreux sites différents (pas nécessairement des ports officiels) sur de très longues côtes.
- La collecte de données par ou auprès des principaux acheteurs (en leur laissant la charge de la preuve) peut être l'approche la plus pragmatique, car ils collectent généralement des hippocampes auprès de nombreux pêcheurs, souvent dans plusieurs communautés.
- Des enquêtes rapides sur la pêche et le commerce permettent d'avoir une idée de la répartition des hippocampes et des sites importants pour ces espèces et sur lesquels orienter le suivi à long terme.
- Les enquêtes auprès des acheteurs, si elles sont correctement conçues, fourniraient automatiquement des informations dans le temps et dans l'espace.

¹⁷ <https://projectseahorse.org/iseahorse/trends/landings/>

¹⁸ <https://projectseahorse.org/iseahorse/trends/underwater/>

- Idéalement, les autorités obtiendraient des données de diverses sources – p. ex. des pêcheurs pour évaluer les taux de capture et des acheteurs pour évaluer les volumes présents dans le commerce – afin d’améliorer la connaissance des populations d’hippocampes et permettre la validation croisée des données.
- Même si les suivis sont différents, toutes les juridictions/agences/parties prenantes externes doivent collecter, au minimum, un ensemble convenu d’informations afin que les données puissent être combinées/comparées entre les juridictions et même entre les régions. Les conseils sur le suivi des poissons et des invertébrés marins rédigés par la FAO et l’UICN et partagés avec les Parties dans le document CoP17 Inf. 65 peuvent fournir un point de départ utile¹⁹.
- Compte tenu des difficultés liées à l’identification des espèces, il peut être nécessaire pour les acheteurs de collecter des informations sur plusieurs espèces en tant que « *Hippocampus* spp. ». Dans ce cas, les spécialistes devront échantillonner la composition des espèces plusieurs fois par an comme indice de la cadence d’achat par espèce.
- Les plans de suivi des pêches existants signalés par les participants pourraient être adaptés afin d’accorder une attention particulière aux hippocampes, en supprimant leur catégorisation actuelle de « *poissons de rebut* » ou de « *poissons divers* ». Si un tel suivi doit être réalisé au niveau du genre, de manière pragmatique, alors les spécialistes devront échantillonner la composition en espèces plusieurs fois par an, en tant qu’indice.
- Les organisations qui réalisent un suivi des hippocampes doivent partager leurs conclusions avec les autres agences et les juridictions, à un niveau gérable compte tenu des capacités disponibles.
- Les participants reconnaissent que les interdictions de capture et/ou de commerce entraînent des difficultés – des données étant nécessaires pour évaluer les options de gestion afin d’évoluer vers un commerce durable et légal, et les données étant difficiles à collecter lorsque les captures et/ou le commerce sont illégaux. Ces difficultés peuvent être réduites en invitant des collaborateurs extérieurs (universitaires, ONG) pour aider à recueillir des données.
- D’autres méthodes d’échantillonnage des populations dans le milieu naturel, par exemple via l’ADN environnemental, devraient être explorées.
- Les facteurs de conversion pour les diverses formes de commerce d’hippocampes devraient être compilés et mis à la disposition des Parties (p. ex. poids humide par rapport au poids sec ; nombre d’hippocampes séchés par kilogramme ; poids d’un spécimen d’hippocampe sous forme de poudre).

Recommandations issues de l’atelier

Les Parties sont encouragées à :

- partager entre elles les plans de suivi existants pour les hippocampes séchés, y compris des exemples de ce qui a été réalisé, de ce qui a fonctionné ou n’a pas fonctionné. Les Parties pourraient demander au Secrétariat de créer un lieu de dépôt des plans de suivi à l’appui de la gestion adaptative, similaire à ce qu’il a créé pour partager les ACNP ;
- ajouter les hippocampes aux programmes de suivi des pêches existants, en créant des registres spécifiques pour les hippocampes au lieu de les inclure dans des catégories génériques telles que « *poissons de rebut* », « *poissons divers* » ou « *poissons NDA* » ;
- créer des programmes de suivi qui incluent les hippocampes et d’autres espèces CITES (p. ex. requins et raies, holothuries, etc.), car les pêcheurs et les acheteurs capturent/commercialisent souvent plusieurs espèces ;
- collaborer avec des partenaires externes (universités, ONG, industrie) pour mener un suivi des populations d’hippocampes, en particulier là où les captures et/ou le commerce sont suspendus/interdits ;
- collaborer avec des groupes de plongée, via iSeahorse.org, pour obtenir des données d’observation sous l’eau sur la répartition des hippocampes et leurs populations ;
- trouver des moyens d’analyser les données de suivi existantes et de diffuser les conclusions, peut-être par des collaborations avec des partenaires externes ;
- demander au Comité pour les animaux de rassembler des conseils sur le suivi des espèces « invisibles » comme les hippocampes (espèces cryptiques, à faible densité) ;
- demander au Comité pour les animaux de définir des paramètres communs pour le suivi des hippocampes (et d’autres taxons marins) que toutes les Parties pourraient utiliser, en s’appuyant sur le document CoP17 Inf. 65 comme point de départ¹⁹ ; et
- demander à la FAO prendre en compte les hippocampes et d’autres taxons CITES (p. ex. les holothuries et les requins) dans leurs efforts de renforcement des capacités pour les évaluations mondiales.

Le Project Seahorse est encouragé à :

¹⁹ <https://cites.org/sites/default/files/eng/cop/17/InfDocs/E-CoP17-Inf-65.pdf>

- travailler avec les Parties pour élaborer un protocole de suivi pour les acheteurs primaires ;
- travailler avec les Parties et les spécialistes des espèces pour déterminer les facteurs de conversion pour diverses formes de commerce d'hippocampes ; et
- explorer des solutions technologiques pour soutenir l'identification des espèces d'hippocampes – p. ex. iSharkFin²⁰, Fin Finder²¹.

7. Avis d'acquisition légale (LAF)

Présentation du Project Seahorse – Soutien des avis d'acquisition légale d'hippocampes

Le Project Seahorse explique que l'avis d'acquisition légale est la façon dont les organes de gestion CITES évaluent que les hippocampes proposés à l'exportation n'ont pas été obtenus en violation des lois nationales. La CITES a fourni des orientations sur les avis d'acquisition légale dans la résolution Conf 18.7 adoptée à la CoP18, et en collaboration avec la FAO²². Les orientations les plus récentes pour les avis d'acquisition légale ont pris la forme du « **Guide rapide pour la réalisation d'avis d'acquisition légale** », adopté à la CoP19 et figurant dans le document CoP19 Doc. 40 Add. Annexe²³ ; ci-après appelé le *Guide rapide*).

Le Project Seahorse présente un premier projet de supplément au Guide rapide spécifique aux hippocampes, axé sur l'élaboration d'avis d'acquisition légale pour les hippocampes sauvages entrant dans le commerce de spécimens séchés, la forme dominante d'exportation, et présente un projet de matrice pour soutenir les évaluations d'avis d'acquisition légale pour les hippocampes. Il est basé sur les lois et réglementations les plus courantes relatives aux exportations d'hippocampes sauvages, à l'appui du point 3 du Guide rapide, et sur les informations les plus significatives et les plus réalisables nécessaires pour évaluer le respect de ces lois et réglementations, à l'appui des points 4 et 5 du Guide rapide.

Engagement et contribution des participants – Tester le projet de nouveau cadre pour les avis d'acquisition légale

Les participants travaillent sur le projet de matrice élaboré par Project Seahorse pour aider les organes de gestion à concevoir des avis d'acquisition légale pour les hippocampes. Il leur est demandé d'énumérer les lois, réglementations et mesures de gestion relatives aux exportations d'hippocampes depuis leurs juridictions, et d'examiner les informations dont ils auraient besoin pour évaluer la conformité avec ces lois/réglementations/mesures de gestion. Comme pour les ACNP, aucune des juridictions participantes ne délivre de permis d'exportation/n'élabore d'avis d'acquisition légale pour les hippocampes séchés au moment de l'atelier, rendant également cet exercice théorique. L'analyse de la matrice pourrait toutefois guider l'analyse sur la manière dont les résultats politiques au niveau 2 sont mis en œuvre et soutenir tout futur plan visant à entreprendre des exportations légales d'hippocampes.

Discussion de l'atelier – Élaboration d'avis d'acquisition légale pour les hippocampes

- Dans certains cas, la matrice du Project Seahorse soutient les approches existantes des Parties, tandis que dans d'autres, elle permet de faire des suggestions sur la manière d'étendre ces approches aux espèces marines.
- Le processus de remplissage de la matrice pourrait être simplifié, un point que le Project Seahorse abordera lors de la révision des lignes directrices.
- Toutes les juridictions ont des lois/réglementations qui devraient être prises en compte lors de l'élaboration d'avis d'acquisition légale pour les exportations d'hippocampes, certaines d'entre elles spécifiques aux hippocampes (limites de taille, saisons), mais la plupart d'entre elles plus larges mais applicables aux hippocampes (AMP, restrictions spatiales et/ou temporelles de l'utilisation de certains engins de pêche, etc.).
- Les organes de gestion doivent clairement travailler avec les autorités des pêches pour établir des processus relatifs aux avis d'acquisition légale pour les espèces marines.

²⁰ https://cites.org/fra/new_shark_fin_identification_tool_released

²¹ <https://apps.apple.com/us/app/fin-finder/id1624502516>

²² <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb1906en/>

²³ https://cites.org/sites/default/files/documents/E-CoP19-40-Add_3.pdf

- La traçabilité est essentielle afin d'établir des avis d'acquisition légale pour les exportations et les réexportations (ainsi que pour guider et améliorer les ACNP), mais elle peut être complexe pour les hippocampes, en particulier pour les produits emballés ou transformés. La traçabilité est nécessaire, car elle permet d'exclure les activités illégales, de sorte que les Parties ne doivent remonter la chaîne d'approvisionnement que dans la mesure où cela est possible et nécessaire pour prouver l'acquisition légale.
- Il est nécessaire d'équilibrer la réalité des informations que les exportateurs peuvent fournir avec ce qui est nécessaire pour élaborer des avis d'acquisition légale.
- Un système d'enregistrement/d'accreditation des collectionneurs, acheteurs, commerçants, exportateurs d'hippocampes est envisagé pour soutenir l'élaboration des avis d'acquisition légale.
- Les importateurs nets ne savent pas comment ils aborderaient l'évaluation de l'authenticité/qualité des permis en ce qui concerne les avis d'acquisition légale (comme avec les ACNP).
- Les importateurs nets soulignent la nécessité de tenir compte des problèmes de mise en œuvre posés par les réexportations (pour éviter le blanchiment des importations illégales), en particulier pour les stocks, et encouragent l'élaboration de systèmes de traçabilité pour les hippocampes séchés qui pourraient aider les importateurs à garantir des réexportations légales.

Recommandations issues de l'atelier

Les Parties sont encouragées à :

- discuter et partager les approches pour élaborer des avis d'acquisition légale avec d'autres Parties ; les Parties pourraient demander au Secrétariat de créer un lieu de dépôt des LAF, similaire à celui créé pour partager les ACNP ;
- demander au Comité pour les animaux d'examiner les meilleures pratiques pour gérer les stocks d'hippocampes ; et
- Demander au Comité pour les animaux d'examiner les options pour les systèmes de traçabilité des hippocampes.

Le Project Seahorse est encouragé à :

- réviser ses orientations pour l'élaboration d'avis d'acquisition légale pour les hippocampes, puis soumettre la version révisée à une future session du Comité pour les animaux.

8. Lutte contre la fraude

Présentation du Project Seahorse – Commerce illégal des hippocampes et analyse des risques

Le Project Seahorse souligne l'importance du commerce illégal actuel d'hippocampes, résultant des difficultés rencontrées pour faire appliquer les suspensions du commerce en vigueur pour les Parties exportatrices qui ont historiquement fourni 95 % des exportations. Le commerce illégal des hippocampes est ensuite passé en revue, y compris la nouvelle analyse des saisies mondiales d'hippocampes dont les médias ont fait état. Un premier projet de cette analyse a été mis à la disposition des Parties dans le document CoP19 Inf. 96²⁴. Il confirme les principales routes du commerce, documente les volumes minimaux de commerce illégal et souligne les modèles de commerce qui sont utiles pour éclairer les efforts de lutte contre la fraude aux points d'exportation et d'importation. L'analyse sera soumise pour publication dans une revue majeure et à une future session du Comité permanent de la CITES.

Présentation de l'ONUDC

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) se joint à l'atelier via Zoom pour présenter une vue d'ensemble de l'ONUDC, de son travail sur la criminalité environnementale et de ses efforts de soutien et de renforcement des capacités. Il souligne notamment l'Opération Mekong Dragon et les réunions interrégionales sur la lutte contre la fraude (WIRE – *Wildlife Inter-Regional Enforcement*). L'Opération Mekong Dragon est une action mondiale et coordonnée entre les agences douanières en Asie et dans le Pacifique. Lancée en 2018 par les douanes chinoises et vietnamiennes, elle cible les transports illégaux transfrontaliers de drogues, d'animaux sauvages et de produits du bois. WIRE crée un réseau informel entre les autorités de lutte contre la fraude, destiné à promouvoir la coopération entre les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. WIRE 2022 comprenait plus de 100 professionnels du secteur de la justice pénale des régions cibles. L'ONUDC présente ensuite les procédures de contrôle basées sur les risques pour traiter les CAE et examiner les

²⁴ <https://cites.org/sites/default/files/documents/E-CoP19-Inf-96.pdf>

indicateurs de risque que les juridictions pourraient prendre en compte dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages.

Engagement et contribution des participants – Établir un cadre pour la lutte contre la fraude

Les participants se lancent dans un exercice de réflexion mené par l'ONUDC et axé sur les indicateurs de risque et les profils de contrebande. Ils travaillent en groupes de trois juridictions (deux exportateurs nets et un importateur net) pour rassembler des informations sur le trafic d'hippocampes séchés, en travaillant avec ce qu'ils savent et/ou avec les éléments sur lesquels ils sont à l'aise pour discuter compte tenu de la nature sensible du sujet. Ils accordent une attention particulière aux pays d'origine, aux pays de transit, aux pays de destination, aux méthodes d'expédition, aux itinéraires de transport, aux points d'entrée, aux villes/lieux concernés, aux entreprises concernées, aux méthodes de dissimulation et aux chargements de couverture.

Discussion de l'atelier – Améliorer la lutte contre la fraude relative aux hippocampes

- Les espèces ne sont pas souvent identifiées sur les permis ou lors des saisies, mais ces informations peuvent être utiles pour vérifier les permis et fournir des informations clés sur les routes du commerce.
- Les juridictions d'importation nette indiquent qu'elles ont besoin d'un moyen simple pour déterminer quelles Parties ont volontairement mis fin aux exportations, afin qu'elles puissent guider les autorités chargées de la lutte contre la fraude, les commerçants, etc., et suggèrent que ces informations soient enregistrées dans Species+.
- Les participants notent l'importance du partage des données sur le commerce illégal d'espèces sauvages : i) entre les agences gouvernementales compétentes au sein d'une Partie, par exemple en partageant les registres des saisies entre les organes de gestion et les autorités scientifiques ; et ii) entre les Parties importatrices et les Parties sources, par exemple en informant les Parties exportatrices des saisies aux ports d'importation.
- Les participants notent les difficultés liées à l'application des lois sur la pêche lorsqu'il s'agit de moyens d'existence, en particulier lorsque les sanctions sont très sévères, les autorités hésitant à inculper les contrevenants et les tribunaux ne les condamnant pas.
- Les problèmes posés par le transport d'hippocampes par la poste et l'octroi de dérogations personnelles doivent être explorés, car des volumes importants d'hippocampes séchés peuvent être transportés de cette manière.
- Les participants commentent le risque de blanchiment de spécimens sauvages élevés en captivité, notant qu'un registre des établissements d'élevage approuvés pour les espèces inscrites à l'Annexe II serait d'une grande utilité pour aider les autorités CITES lors de la vérification des permis.
- Lorsqu'il lui est demandé comment les spécialistes des espèces peuvent contribuer à l'application de la législation, l'ONUDC mentionne : i) le rôle de ses comités consultatifs scientifiques dans la fourniture d'informations politiques fondées sur des preuves ; ii) le rôle des spécialistes dans l'identification des espèces et la détermination de la valeur de la saisie dans l'application de la législation ; et iii) le rôle des spécialistes dans les affaires judiciaires.
- Il serait utile d'explorer la possibilité d'une réduction de la demande/d'un changement de comportement afin de lutter contre le commerce illégal des hippocampes, tout en reconnaissant qu'une grande partie du commerce peut être due à des pêcheries non sélectives plutôt qu'à la demande en soi.
- Il serait utile d'explorer le rôle des tests génétiques dans l'obtention d'informations géographiques sur l'approvisionnement en hippocampes afin de soutenir les efforts de lutte contre la fraude.
- Il serait utile d'explorer si l'ADN environnemental présent dans l'air pourrait être utilisé pour identifier les hippocampes séchés dans les cargaisons/bagages personnels suspects, etc.

Recommandations issues de l'atelier

Les Parties sont encouragées à :

- demander au Secrétariat d'inclure des informations sur les suspensions volontaires du commerce dans Species+, en tant que ressource clé que les autorités consultent lors de la gestion du commerce ;
- demander au Comité permanent d'explorer comment les Parties appliquent aux hippocampes les règles de dérogations relatives aux objets personnels (faisant référence la résolution Conf. 13.7 [Rev. CoP17] qui spécifie quatre spécimens par personne)²⁵ ;

²⁵ https://cites.org/sites/default/files/document/F-Res-13-07-R17_0.pdf

- reconnaissant que les hippocampes sont souvent commercialisés illégalement avec d'autres espèces inscrites aux Annexes de la CITES, demander au Comité permanent de rechercher des moyens de réduire le commerce illégal d'espèces sauvages pour plusieurs espèces simultanément ; et
- collaborer avec des spécialistes pour identifier les espèces d'hippocampes dans toute saisie et mettre des spécimens à disposition pour la recherche.

Le Project Seahorse est encouragé à :

- créer un modèle pour aider les Parties à suivre et évaluer les saisies d'hippocampes ;
- faire rapidement des recherches sur la réduction de la demande/le changement de comportement pour faire progresser l'application de la CITES aux hippocampes ; et
- contribuer à la recherche en explorant l'utilisation d'outils génétiques dans la lutte contre le commerce illégal d'hippocampe.

9. Excursion

Les participants à l'atelier passent la troisième journée (jeudi 16 mars) dans un village qui pratiquait couramment la pêche et le commerce des hippocampes jusqu'à ce que l'inscription à l'Annexe II de la CITES déclenche une interdiction automatique de la capture et de la vente d'hippocampes en vertu de la législation philippine. La journée est organisée pour permettre aux participants d'explorer les implications d'une interdiction du commerce des hippocampes et les possibilités d'utilisation durable dans le cadre d'une gestion adaptative. La sortie se déroule autour du village rural de Handumon sur l'île de Jandayan dans la municipalité de Getafe (province de Bohol), où le Project Seahorse et ZSL Philippines sont actifs dans le domaine de la conservation communautaire depuis 1993. Les participants partent en pirogue à 7h00 et rentrent vers 19h00.

À leur arrivée à 10 heures, les participants sont accueillis par les leaders villageois et municipaux et par KANAGMALUHAN, l'Organisation du Peuple Handumon. Ils se répartissent ensuite en deux groupes et se livrent à quatre activités : discussion avec d'anciens pêcheurs d'hippocampes ; rencontre avec un ancien marchand d'hippocampes ; échanges avec le conseil du village et observation d'une réunion de l'association d'épargne villageoise. Dans les trois premières activités, les participants à l'atelier posent des questions sur le commerce des hippocampes et les activités de conservation des espèces marines, afin qu'ils puissent réfléchir à une éventuelle réouverture du commerce avec des ACNP positifs, tandis que la quatrième activité permet aux visiteurs d'observer la capacité d'organisation et de progrès du village. Les réunions se tiennent en extérieur à une certaine distance les unes des autres, permettant ainsi aux participants de visiter le village et l'île.

Les participants s'investissent pleinement dans les activités de la journée, repartant avec une meilleure compréhension des pratiques locales de pêche et de commerce des hippocampes. De plus, les collations, le déjeuner et le dîner préparés par les villageois dans une cuisine extérieure et chaleureusement offerts sont vraiment spectaculaires et délicieux et constituent des moments forts de la journée. Les participants à l'atelier ont également la possibilité de faire de la plongée avec masque et tuba sur un récif lors du voyage de retour à Mactan (Cebu). Les divers aspects de l'excursion sont combinés en une formidable opportunité pour les participants de se lier autour d'une expérience partagée, forgeant des liens qui seront des atouts à long terme pour la mise en œuvre de l'inscription à l'Annexe II des hippocampes, et au-delà.

10. Vue d'ensemble des analyses des situations

Au cours des quatre jours de l'atelier, les participants, regroupés par juridiction, élaborent des analyses collectives réfléchies sur la manière dont l'inscription des hippocampes à l'Annexe II est mise en œuvre dans leur juridiction et sur les activités supplémentaires potentielles au cours des trois prochaines années. Ces analyses des situations pourront servir de base à des plans d'action dans les juridictions, les participants étant encouragés à partager leurs réflexions et leurs idées avec des collègues clés lorsqu'ils rentreront chez eux. Ils permettent également au Project Seahorse d'avoir un aperçu des progrès et des opportunités.

L'écoute de neuf présentations en séquence rapide conduit à un certain nombre d'observations générales sur l'inscription des hippocampes à l'Annexe II :

- Les rapporteurs notent à plusieurs reprises que l'expérience de travail sur les étapes et options de la mise en œuvre de l'inscription des hippocampes est d'une grande pertinence générale pour de nombreux taxons inscrits à l'Annexe II de la CITES, identifiant souvent de nouveaux apprentissages et de nouvelles idées émergentes.
- Les présentations sont passionnantes, car elles résument les progrès déjà réalisés et identifient de nombreuses options pour les prochaines étapes.
 - En particulier, les participants mentionnent les actions qu'ils pourraient entreprendre en 2023 et 2024 : réaliser des évaluations ACNP ; améliorer leurs connaissances de la répartition des hippocampes et des pressions grâce à de nouvelles recherches ; améliorer le partage des données et des informations entre les agences et les Parties ; renforcer la collaboration entre les agences gouvernementales, les ONG, les universitaires, entre autres, en ce qui concerne la conservation et la gestion des hippocampes ; et élaborer des programmes de suivi des hippocampes.
- Les participants font ouvertement part de leurs expériences et de leurs idées, créant ainsi un climat de communication et de consultation pour les gouvernements et les spécialistes, y compris entre les juridictions.
- Tout en reconnaissant les nombreuses difficultés de la mise en œuvre des inscriptions, les juridictions identifient de nombreuses options et voies de progrès une fois qu'une volonté politique émerge.
- Il est encourageant de voir combien de fois les rapporteurs mentionnent les plans de collaboration entre les agences et d'autres organisations comme un moyen d'améliorer la mise en œuvre de l'inscription, et citent de nombreuses voies possibles pour améliorer la communication en ce qui concerne les ACNP, le suivi, les avis d'acquisition légale et la lutte contre la fraude.
- Pour la plupart des juridictions, l'inscription des hippocampes a entraîné de nombreux résultats techniques (niveau 1) et un certain nombre de résultats politiques positifs (niveau 2), mais très peu de résultats sur le terrain (niveau 3) et aucune compréhension des effets sur la population (niveau 4).
- Il existe une tendance à mal interpréter les résultats politiques (niveau 2), qui sont ancrés dans des réunions et des documents, comme les résultats pratiques (niveau 3) qui nécessitent une application concrète à travers la gestion sur le terrain et des changements directement liés aux hippocampes.
- Toutes les juridictions devront faire des efforts soutenus pour passer du travail technique et politique au rétablissement des populations d'hippocampes, en reconnaissant, par exemple, que la création d'une AMP est toujours au niveau 2 jusqu'à ce qu'elle soit durablement respectée (niveau 3) à un niveau qui permet le rétablissement de la population d'hippocampes (niveau 4).
- L'engagement en faveur des ACNP est signalé et planifié bien plus que le travail correspondant portant sur le suivi, les avis d'acquisition légale ou la lutte contre la fraude.
- Un certain nombre de présentations évoquent la nécessité de reconsidérer les réglementations sur le chalutage de fond et le contrôle de leur application, afin de réduire la pression sur les populations sauvages.
- Le lâcher d'hippocampes d'élevage est mentionné comme une composante de la mise en œuvre de l'inscription, mais pouvant imposer des pressions sur les populations sauvages. Là où cela est réalisé, les meilleures pratiques doivent être suivies, telles que celles établies par l'UICN²⁶.
- Les rapporteurs notent que les difficultés du suivi des populations sauvages ou des indices de leur abondance peuvent être atténuées par l'échange d'idées et de plans entre les juridictions.
- Les rapporteurs notent que les nouvelles technologies (telles que le suivi de l'ADN environnemental) pourraient offrir certaines possibilités pour surmonter les difficultés considérables du suivi de la santé des populations d'hippocampes.
- En matière de lutte contre la fraude, l'un des défis consiste à garantir que les sanctions en cas de violation sont proportionnées, qu'elles sont effectivement appliquées et qu'elles ont un réel effet dissuasif.
- Les importateurs notent la nécessité d'examiner ce qui pourrait être fait de plus pour aider à garantir une bonne mise en œuvre de l'inscription à l'Annexe II, en vérifiant la validité des permis d'exportation (idéalement aidés par une documentation centrale des suspensions de commerce) et en aidant à empêcher la contrebande.
- Le Project Seahorse entend les inquiétudes concernant les problèmes de lutte contre la fraude posés par la petite taille des hippocampes séchés, mais fait remarquer qu'ils sont plus grands que les écailles de pangolin qui font l'objet de préoccupations importantes pour les autorités CITES.
- À la lumière des nombreuses options d'action émergeant des présentations, le Project Seahorse rappelle aux participants gouvernementaux que le projet et l'ensemble du Groupe de spécialistes des hippocampes, syngnathes et dragons de mer de la CSE de l'UICN sont désireux d'apporter une aide, dans la mesure où les ressources le permettent.

²⁶ <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/2013-009.pdf>

11. Validation des recommandations pour soutenir l'application de la CITES aux hippocampes partagées à la 74^e session du Comité permanent (SC74)

Les discussions et les analyses des situations issues de cet atelier soutiennent les conclusions de l'étude sur le commerce des hippocampes séchés communiquées aux Parties à la 74^e session du Comité permanent (SC74)⁸. En outre, les recommandations issues de cet atelier font écho à 19 des 36 recommandations présentées à cette session – à savoir les recommandations 2, 3, 4, 5, 8, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 19, 20, 23, 25, 26, 27, 31 et 35.

12. Remerciements

Le Project Seahorse souhaite remercier :

- la Principauté de Monaco et la National Ocean and Atmospheric Administration des États-Unis, qui ont été des soutiens essentiels et considérables pour faire progresser l'application de la CITES aux hippocampes ;
- nos hôtes généreux et engagés du Gouvernement philippin – le Bureau de la pêche et des ressources aquatiques (DA-BFAR) et l'Institut national de recherche et de développement de la pêche (DA-NFRDI) ;
- tous les participants qui ont donné de leur temps pour assister à l'atelier, notamment : les spécialistes des espèces et les représentants des Gouvernements de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de la Thaïlande, du Viet Nam et de Singapour, ainsi que de la Chine, de la RAS chinoise de Hong Kong et de la Province chinoise de Taïwan ; les représentants de TRAFFIC, du SEAFDEC, de la FAO et de l'ONUDD ;
- notre partenaire organisateur, ZSL Philippines – en particulier Glenn Labrado, Myrtle Arias, Charity (Chai) Apale et Mary (Nesa) Medina ; et
- Rosemarie (Mia) Apurado et les généreux habitants de Handumon et de la municipalité de Getafe pour avoir accueilli la visite de terrain.

Annexe A – Programme de travail

- **March 13**
- Participants arrive throughout the day
- Buffet dinner on beach front 5:00-9:00 pm

- **March 14: Welcome, setting the stage, NDFs**

Timing	Item
6:00-8:30	Breakfast
8:30-8:50	Welcome from co-hosts: BFAR, NFRDI and ZSL-PH
8:50-9:05	CITES Secretariat
9:05-9:15	FAO
9:15-9:25	TRAFFIC
9:25-9:35	SEAFDEC
9:35-10:00	PS & IUCN SSC SPS SG: Setting the scene for a successful workshop
10:00-10:15	Break
10:15-10:30	Framework for assessing CITES implementation
10:30-10:45	Seahorse case study
10:45-11:00	Introduce situational analyses
11:00-12:30	Situational analysis – begin to develop presentation
12:30-1:30	Lunch
1:30-1:45	Seahorse NDF guidance – a history
1:45-2:00	Seahorse NDF guidance – making it easier
2:00-3:30	Trying out the easier guidance
3:30-4:00	Break
4:00-5:00	Discussion – Opportunities and challenges in making NDFs for seahorses
5:00-6:00	Advancing situational analysis – NDFs
7:00-8:00	Dinner
8:00-9:30	Social gathering at hotel (specific location to be announced)

- **March 15: Monitoring and LAFs**

Timing	Item
6:00-8:30	Breakfast
8:30-9:00	Reflections from Day 1
9:00-9:30	Monitoring seahorse fisheries and trades – existing guidance
9:30-10:30	Drafting monitoring plans
10:30-11:00	Break
11:00-11:30	Discussion – monitoring seahorse fisheries and trades
11:30-12:30	Advancing situational analysis – monitoring
12:30-1:30	Lunch
1:30-2:00	Making LAFs – CITES guidance
2:00-2:30	Making LAFs – seahorse guidance
2:30-3:30	Making LAFs – national guidance
3:30-4:00	Break
4:00-5:00	Discussion – making LAFs for seahorses
5:00-6:00	Advancing situational analysis – LAFs
7:00-8:00	Dinner

8:00-9:30 Social gathering at hotel (specific location to be announced)

- **March 16: Field trip to Handumon, Bohol**

Timing	Item
6:00-7:00	Breakfast
7:00-9:30	Travel to Handumon by fast boat / Boat departs from hotel
9:30-10:00	Snacks
10:00-12:00	Activities
12:00-1:30	Lunch
1:30-3:30	Activities
3:30	Boat departs Handumon
5:00-7:00	Snorkelling and picnic dinner (we will stop on the way back to hotel)
7:30	Boat returns to hotel

- **March 17: Enforcement, presenting situational analyses and wrap up**

Timing	Item
6:00-8:30	Breakfast
8:30-9:00	Reflections on Day 2 and field trip
9:00-9:15	Seahorse IWT – overview and intro to mornings activities
9:15-10:00	Wildlife enforcement briefing / Introduction to break out group exercise
10:00-11:00	Break out groups – enforcement (coffee and food as needed)
11:00-11:45	Discussion – Enforcement
11:45-12:30	Advancing situational analysis – enforcement
12:30-1:30	Lunch
1:30-3:30	Presenting situational analyses
3:30-4:00	Break
4:00-4:45	Discussion – situational analyses
4:45-5:30	Where do we go from here? Next steps in implementing CITES for seahorses
5:30-6:00	Closing comments from ZSL, NFRDI & BFAR
7:00-8:00	Dinner
8:00-11:00	KARAOKE!

- **March 18**

Breakfast buffet 6:30-10:00 am

Participants depart throughout the day